



Direction Qualité

PURÉE DE POMMES DE TERRE BIO

Le 13/10/2020

Version : 2

Page : 1/2

DEFINITION DE LA CATEGORIE DE PRODUIT

- **Dénomination Légale** : Purée flocons de pommes de terre issues de l'agriculture biologique
- Marque** : Panzani
- **Format** : 4 kg
- **Poids Net Total et emballage** : 4 kg en sachet aluminisé fermé sous atmosphère protectrice, emballé dans un carton

LISTE DES INGREDIENTS

Flocons de Pommes de terre issues de l'agriculture biologique

Conditionné sous atmosphère protectrice

Peut contenir du lait

Certification BIO : DE_OKO_003 et distribution certifiée par FR-BIO-01

VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES

Valeurs nutritionnelles :	Pour 100g de produit
Energie kJ	1520 kJ
Energie kcal	359 kcal
Matières grasses	0.5 g
dont acides gras saturés	0.1 g
Glucides	78 g
dont sucres	1.7 g
Fibres alimentaires	8.1 g
Protéines	6.5 g
Sel	0,04 g

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Critère	Cible	Méthode
Humidité	≤ 10	105°C - 1.5 h

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Critère	Sur produit Sec	Sur produit réhydraté
Aspect	Conforme	Aspect agréable, homogène et jaune clair
Gout et odeur	Conforme	Odeur franche Goût caractéristique d'une purée
Texture	Conforme	Ferme et souple



Direction Qualité

PURÉE DE POMMES DE TERRE BIO

Le 13/10/2020

Version : 2

Page : 2/2

CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

Critère	Cible En Unités Formant Colonies (UFC)	Méthode
Staphylocoques pathogènes	$\leq 10^2$ /g	NF EN ISO 6888-2
Salmonelles	Abs. /25g	NF EN ISO 6579
Escherichia coli	$\leq 10^2$ /g	NF EN ISO 16649-2
Bacillus cereus	$\leq 10^3$ /g	NF EN ISO 7932

DDM – CONDITIONS DE CONSERVATION

- Conservation à température ambiante et au sec. Après ouverture, bien fermer le paquet.
- A consommer après ouverture selon l'analyse des risques relative au produit
- DDM : 540 jours

REGLEMENTATION

Conforme à :

- Décret « Métrologie » 78-166 du 31/01/78
- Règlement « OGM » 1829/2003 du 22/09/2003
- Réglementation européenne Pesticides et Contaminants
- Règlement CE 178/2002 du 28/01/2002 sur la sécurité alimentaire des denrées
- Règlement CE « Microbiologie des Denrées Alimentaires » 2073/2005 du 15/11/05
- Règlement UE n°1169/2011 du 25/10/11 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires